



Motifs de la décision

Modification de la nomenclature des installations classées : modification de la rubrique 1414 relative aux installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 27 septembre 2013 au 17 octobre 2013 inclus sur le projet de décret susmentionné. 3 contributions ont été déposées sur le site de la consultation :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/modification-de-la-nomenclature-a80.html?id_rubrique=7

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des contributions reçues. Il n'a pas été tenu compte de ces observations dans la mesure où elles ne concernaient pas directement le projet de décret. En effet, celles-ci ne portent pas précisément sur la modification de la nomenclature des ICPE proposée mais constituent des réflexions plus générales sur le potentiel de dangers des gaz inflammables liquéfiés et également sur la promotion de cette énergie.